

Compte rendu de séance

Séance du 29 Septembre 2021

L' an 2021 et le 29 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,La Mairie sous la présidence de
LETAY JEAN-YVES Maire

Présents : Mmes : BESNARD NELLY, DAUVEL Pauline, LEGRAND-CHOUCAIRE BEATRICE, THIBAUT ADELE, MM : BASTIEN STEVEN, GALAY Adrien, LABELLE JEAN-PIERRE, LETAY JEAN-YVES, RUEL JEAN-LUC, TUAL-LOIZEAU DANIEL

Absent: TESSIER THEOPHILE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 21/09/2021

Date d'affichage : 21/09/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Commune de Lucé Sous Ballon
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : TUAL-LOIZEAU DANIEL

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE - 202109D028
NOUVEAU LOCATAIRE AU 3 RUE LOUIS LOUAZE - 202109D029
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNEE 2021 - 202109D030

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

réf : 202109D028

Vu les articles L. 2144-3 et L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 13 février 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2022 (qui remplaceront les précédents)

TARIF DE LOCATION

TARIF AVEC VAISSELLE

| | COMMUNE | HORS COMMUNE | CHAUFFAGE |
|-------------------------|---------|--------------|-----------|
| SALLE + CUISINE 1 JOUR | 150€ | 200€ | 30€ |
| SALLE + CUISINE 2 JOURS | 200€ | 250€ | 50€ |

TARIF SANS VAISSELLE

| | COMMUNE | HORS COMMUNE | CHAUFFAGE |
|-------------------------|---------|--------------|-----------|
| SALLE + CUISINE 1 JOUR | 130€ | 180€ | 30€ |
| SALLE + CUISINE 2 JOURS | 170€ | 220€ | 50€ |

TARIF AVEC VAISSELLE

| | TARIF LOCATION | CHAUFFAGE |
|---------------|----------------|-----------|
| 1 JOURNEE | 95€ | 25€ |
| VIN D'HONNEUR | 50€ | 20€ |

TARIF SANS VAISSELLE

| | TARIF LOCATION | CHAUFFAGE |
|---------------|----------------|-----------|
| 1 JOURNEE | 75€ | 25€ |
| VIN D'HONNEUR | 35€ | 20€ |

MATERIEL ET EQUIPEMENT

VAISSELLE

| DESIGNATION DES OBJETS | TARIFS A L'UNITE EN € |
|-------------------------------|-----------------------|
| Ramequins, verres | 2 |
| Couverts | 1 |
| Assiettes, saladiers, carafes | 3 |
| Corbeilles à pain | 4.5 |
| Plats rectangulaires | 15 |
| Plateaux | 7 |
| Louches ou écumeurs | 6 |

| | |
|-----------------|-----|
| Grands couteaux | 17 |
| Marmite 32 cm | 85 |
| Couvercle 32 cm | 17 |
| Braisière 32 cm | 80 |
| Casserole | 40 |
| Poêles | 25 |
| Chaises | 50 |
| Tables | 300 |

Les conditions de la location sont les suivantes :

- Deux locations au maximum par an pour les habitants de la commune
- CAUTION : une caution de 500 € seulement par chèque est exigée et sera déposée en garantie de dommages éventuels, elle sera rendue dans un délai de 8 jours après l'état des lieux.
- En cas de dégâts occasionnés, ils devront être payés dans la semaine suivant la location, à défaut la caution sera encaissée en totalité.

ARRHES : 50% de la location à la réservation :

- En cas d'annulation, les arrhes ne seront pas remboursées et le locataire devra payer les 50% restant dû, sauf cas de force majeure justifié.

La salle sera mise à disposition gratuitement à l'association de la Gandeluce.

L'utilisateur devra respecter le règlement intérieur établi.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité toutes ces dispositions.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

NOUVEAU LOCATAIRE AU 3 RUE LOUIS LOUAZE

réf : 202109D029

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée de Mr LOISEAU Vincent au sein du logement communal situé au 3, rue Louis Louazé au 01/09/2021.

Après en avoir délibéré et voté, le conseil municipal :

DECIDE de conserver le loyer mensuel à 500.43€ à partir du 1er septembre 2021. La caution sera équivalente à un mois de loyer.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNEE 2021

réf : 202109D030

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif du décompte du patrimoine des équipements de communications électroniques sur le territoire de la commune. La commune possède 6,257 Km d'artère aérienne, 5.24 Km d'artère en sous-sol, et 0.50 m² d'emprise au sol.

Vu le décret 2005 -1676 du 27 décembre 2005 qui fixe les montants suivants :

Pour l'année 2021

55.05 € du Km pour les artères aériennes

41.29 du Km pour les réseaux en sous-sol

27.53 € sur les m² d'emprise au sol

Soit un montant total de : 574.57 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'appliquer ces barèmes et d'émettre un titre à l'encontre d'ORANGE.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- Concernant le devis de AGL PAYSAGES pour la réfection de la clôture derrière la Mairie, il convient d'étudier encore le type d'installation souhaitée.

Débat à poursuivre lors d'un prochain conseil.

- Création d'une newsletter qui reprend les actualités récentes du site.

- Une information est faite sur le lancement de la collecte de dons pour la restauration du four à chanvre.

Celle-ci aura lieu le lundi 25/10 à 14h.

La collecte est disponible sur le site de la Fondation du Patrimoine www.fondation-patrimoine.org/77839

Séance levée à: 0:00

En mairie, le 04/10/2021
Le Maire
JEAN-YVES LETAY